



COMMUNE : 494 LE PLESSIS PATE
ARRONDISSEMENT : 91 PALAISEAU
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC STE GENEVIEVE DES BOIS

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	11 499 232	37,32	96,45	12 112 000	4 520 198	37,32	4 520 198
Taxe foncière non bâties (TFNB)	186 676	49,06	170,51	217 800	106 853	49,06	106 853
Taxe d'habitation (TH)	139 512	15,14	52,61	97 000	14 686	15,14	14 686
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	4 641 737		4 641 737
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	4 641 737 = 1,000 000		37,32		
Taxe d'habitation (TH)	4 641 737		49,06		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		15,14		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	19 409			656 431	0	0	- 917 329	- 241 489

ALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
4 737		- 241 489		4 400 248

REÇU EN PRÉFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-legalite.com

À EVRY
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
LAURENT FOURQUET

Le
Pour la Commune,
Le Maire



Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Taxes

RECUEIL EN PREFECTURE
le 08/04/2025
Application agréée E-levéant.com

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste

b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte

c. Locaux industriels

d. Logements sociaux et longue durée

785

0

644 828

9 941

Taxe foncière non bâtie

877

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées

b. Logements vacants soumis à la THLV

c. Bases dégrévées hors locaux vacants

d. Bases dégrévées locaux vacants

e. Bases dégrévées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes

b. Centrales électriques

c. Centrales photovoltaïques

d. Centrales hydrauliques

e. Centrales géothermiques

f. Transformateurs électriques

g. Stations radioélectriques

h. Installations gazières et autres

i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)

b. TVA prév. (comp. CVAE)

c. Coefficient correcteur

d. Taux FB commune 2020

e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taux moyens communaux de 2024 au niveau : national 11 département 12

39,74

39,24

51,08

69,62

23,88

24,32

>>>

>>>

Taux plafonds de 2025 de 2024

de 2025 13

de 2024 14

99,35

2,90000

174,05

3,54000

60,80

8,19000

>>>

>>>

Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15

96,45

170,51

52,61

>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau : a. National b. Communal

Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser b. Taux maximum de la majoration spéciale

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

INUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle... minution sans lien a été appliquée aux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

a. Tx moy.75% départemental b. Taux maximum de la majo

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique